



République Française

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/DEC/123	OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 ASSAINISSEMENT
Date du conseil municipal 19/12/2024	
Date de la convocation 12/12/2024	
Date de l'affichage 12/12/2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le douze décembre deux mille vingt-quatre.

Étaient présents :Nolwenn **LE BOUTER**, Maire.Alban **LANSSELLE**, Philippe **DUCQ**, Serge **HAMELIN**, Edith **LION**, Dany **FAROY**, Chantal **REGNAULT-GALLOIS**, Angélique **RAPPAILLES**, Maires-adjoints.Armand **DE MAIGRET**, Jules **NOUGA NOUGA**, Fabrice **HOULIER**, Nathalie **PIEUSSESGUES**, Luis José **TENTE MARQUES**, Valérie **JACKY**, Frédéric **BRUNOT**, Martial **DISCH**, Sylvie **GALLOCHER**, Michel **BILLOUT**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Clotilde **LAGOUTTE**, Julien **BOUDET** Conseillers municipaux.**Étaient représentés :**Stéphanie **DEGAND**, pouvoir à Alban **LANSSELLE**Sylvie **POIRIER**, pouvoir à Nathalie **PIEUSSESGUES**Nimca **CIGE**, pouvoir à Valérie **JACKY**Suzanna **MARTINET**, pouvoir à Philippe **DUCQ**Mahmut **GÜNER** pouvoir à Frédéric **BRUNOT**,Anne-Laure **DE BELLEVILLE** pouvoir à Nolwenn **LE BOUTER****Était absent :**Thomas **LECONTE**

Jules **NOUGA NOUGA** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250113-DELIB-123-2024-DE
Date de télétransmission : 13/01/2025
Date de réception préfecture : 13/01/2025

DELIBERATION

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 ASSAINISSEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

VU l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025,

VU la commission de finances qui s'est tenue le 10 décembre 2024,

CONSIDERANT la présentation du budget primitif 2025 Assainissement, selon la note de synthèse annexée à la maquette budgétaire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la **MAJORITÉ** par **22 voix POUR**
6 CONTRE (Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH,
Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Julien BOUDET)

ARTICLE 1 : Dit que le Budget Primitif 2025 Assainissement est détaillé comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre à 455 836.00€

DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractères général	270 827.00€
Chapitre 012 Charges de personnel, frais assimilé	53 000.00€
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	500.00€
Chapitre 66 Charges financières	26.00€
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	10 983.00€
Chapitre 042 Dotations aux Amortissements	120 500.00€
Total dépenses de fonctionnement	455 836.00€

Restes à réaliser en dépenses de fonctionnement à hauteur de 5.88€

L'état des rattachements de fonctionnement est joint à la maquette budgétaire 2025.

RECETTES

Chapitre 70 Produits de services	155 000.00€
Chapitre 74 Subventions d'exploitation	261 336.00€
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	500.00€
Chapitre 77 Produits exceptionnels	500.00€
Opération d'ordre de transfert entre sections	38 500.00€
Chapitre 002 (Pas de reprise anticipée sur le budget primitif)	0.00€
Total Recettes de fonctionnement	455 836.00€

Restes à réaliser en recettes de fonctionnement à hauteur de 10 025.00€

L'état des rattachements de fonctionnement est joint à la maquette budgétaire 2025.

La section d'investissement s'équilibre à 4 211 628.51€

DEPENSES

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	13 326.75€
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	880 000.00€
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	3 279 801.76€
Chapitre 040 Reprise sur subvention	38 500.00€
Total dépenses d'Investissement	4 211 628.51€

Dont reste à réaliser en dépenses d'investissement s'élève à hauteur de 19 190.86€

L'état des reports d'investissement est joint à la maquette budgétaire 2025.

RECETTES

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	3 500 000.00€
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	10 983.00€
Chapitre 040 Dotations aux amortissements	120 500,00€
Chapitre 001 Résultat reporté	580 145.51€
Total recettes d'Investissement	4 211 628.51€

ARTICLE 2 : Approuve le Budget Primitif 2025 Assainissement selon la maquette budgétaire et la note de synthèse jointe en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le secrétaire de séance

Jules NOUGA NOUGA

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Télétransmission en Sous-Préfecture
le 13 JAN. 2025

Et de la transmission ou notification et
de la publication le 13 JAN. 2025

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans les deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. La juridiction administrative peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Noté respect du délai de recours de
077-217703271-20250113-DELIB-123-2024-DE
Date de réception préfecture : 13/01/2025